

L'égalié des sexes est une bonne chose pour les conseils d'administration d'entreprises libérales et les démocrates

Publié le: 20-11-2013



Malgré quatre décennies de mesures volontaires, les entreprises européennes ne parviennent toujours pas à combler les postes vacants des conseils d'administrations par des femmes. Certes, on constate une présence croissante de femmes qualifiées et expérimentées mais ces femmes de talent ne parviennent pas pour autant à franchir le 'plafond de verre' qui les sépare des responsabilités. Seuls 13% des membres de conseil d'administration d'entreprises au sein des plus grandes sociétés cotées de l'UE sont des femmes.

Or, il est aujourd'hui démontré que des législations contraignantes sont efficaces pour promouvoir l'égalité des sexes au sein des conseils d'entreprises et peuvent faciliter les avancées nécessaires dans ce domaine. Pour permettre des progrès vers un meilleur équilibre entre les sexes dans les conseils d'administration, l'Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe s'est départie de sa méfiance naturelle à l'encontre d'un système de quotas. C'est pourquoi l'ADLE a voté aujourd'hui en faveur d'une directive obligeant les États membres de l'UE à améliorer l'égalité des sexes dans leurs conseils d'administration.

Silvana Koch-Mehrin (FDP, Allemagne), porte-parole de l'ADLE au sein de la commission sur les droits des femmes a déclaré : "Les progrès sont trop lents. Si nous voulons qu'il y ait davantage de femmes aux postes clés, nous ne pouvons plus attendre. L'Europe a besoin d'un changement de culture au sein des entreprises. Aucune société moderne ne peut éviter d'aborder la question des quotas. Ce projet de loi n'est pas seulement une question d'équité, mais il est également logique d'un point de vue économique. Une entreprise fonctionne beaucoup mieux si elle a une direction diversifiée qui apporte un large et pertinent éventail de compétences".

L'objectif de la nouvelle législation vise une présence de 40 % du sexe sous-représenté parmi les administrateurs non exécutifs d'ici 2020. Les qualifications et le mérite demeurent les principaux critères pour un poste au conseil d'administration. Les décisions de nomination devront être basées sur des critères de qualifications objectives. Les PME de moins de 250 salariés sont exclues du champ d'application même si elles sont cotées en bourse.

Les États membres qui possèdent déjà un système légal en la matière pourront le garder à condition qu'il soit aussi efficace que le propose la directive pour la réalisation des objectifs. Les États membres devront prévoir des sanctions appropriées et dissuasives pour les entreprises qui ne respectent pas les dispositions en ligne avec les objectifs de la directive.